

**/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /**

**Election présidentielle : Jacques Pélissard favorable à la double signature des maires et défavorable à l'anonymat des parrainages**

Dans le contexte de la prochaine élection présidentielle et de la difficulté pour certains candidats d'obtenir des parrainages des maires de France, Jacques Pélissard tient à réaffirmer quelques principes simples, déjà énoncés en 2007 :

- le parrainage n'est pas un soutien. Il ne s'agit pas d'un choix et encore moins d'un vote en faveur de l'un ou l'autre candidat ;
- le parrainage est un acte républicain. Il ne doit pas être compris comme un droit de veto destiné à empêcher une candidature adverse. Bien au contraire, il a été conçu pour garantir le bon fonctionnement de nos institutions et prévenir les candidatures fantaisistes. C'est dans cet esprit que les maires exercent, s'ils le souhaitent, cette responsabilité ;
- le parrainage relève de la seule liberté de conscience du maire. Cette liberté doit être respectée. En sa qualité de président de l'AMF, il dénonce toute stigmatisation à laquelle peut donner lieu un parrainage accordé par un maire.

Jacques Pélissard souhaite que le mode de parrainage soit réformé afin de mettre un terme aux difficultés actuelles. Il propose que les maires aient la possibilité d'accorder une double signature aux candidats : l'une de conviction, l'autre républicaine, qui resteraient publiques.

Les élus sont des hommes et des femmes responsables qui, au travers de ce dispositif, exercent un droit essentiel au bon fonctionnement et au pluralisme de notre démocratie. Il est donc nécessaire de les préserver de toute pression.

**Contacts Presse :**  
Marie-Hélène GALIN  
Tél. 01 44 18 13 59  
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE  
Tél. 01 44 18 51 91  
toberle@amf.asso.fr